INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 22 novembre 2021**

* Les Bourses européennes ont débuté la semaine en territoire négatif, dans un contexte marqué par une nouvelle flambée de contaminations au Covid. Ainsi, le CAC 40 s'est effrité de 0,10% à 7 105 points tandis que l’EuroStoxx 50 a cédé 0,17% à 4 349 points. La tendance est plus favorable à Wall Street en fin d’après-midi : le Dow Jones et le S&P 500 gagnent respectivement 0,84% et 0,68%.
* Les places financières du Vieux Continent ont débuté la séance dans le vert avant de basculer dans le rouge en milieu de journée, dans le sillage des propos d'Angela Merkel.
* La chancelière allemande a estimé que les mesures actuellement en place pour endiguer l'épidémie de Covid n'étaient pas suffisantes et jugé que le pays était confrontée à une situation " hautement dramatique ".
* Ceci étant, la reconduction de Jerome Powell à la tête de la Fed a réjoui la place de Wall Street dans l'après-midi. Les indices européens ont profité de cette bonne dynamique pour retrouver des couleurs. Cet effet "boost" s'est toutefois dissipé en fin de journée.
* Sur le front des statistiques, le bilan du jour est mitigé. Dans la zone euro, l'indice de confiance des consommateurs en zone euro s'est dégradé plus que prévu en novembre (-6,8 contre -5,5 attendu). Aux Etats-Unis cependant, les ventes de logements anciens ont dépassé les attentes en octobre (6,34 millions contre 6,20 millions escompté).
* Les cours du café ont grimpé de 30% depuis début août, et même de plus de 70% depuis le début de l'année, selon les chiffres de l'Organisation Internationale du Café (ICO). Vendredi, son indice composite des prix a en effet dépassé les 200, alors que la variété de café la plus courante, l'Arabica, vient à manquer. En plus de la forte demande et des problèmes d'approvisionnement mondiaux, les récoltes ont été décimées cette année par des conditions météos extrêmes dans les régions productrices, notamment au Brésil, principal pourvoyeur d'Arabica dans le monde.
* Le forint hongrois a touché un plus bas historique dans la matinée à 370,29 forints pour un euro. La devise hongroise est pénalisée par la nouvelle flambée de l’épidémie de Covid, qui s’est traduite par de nouveaux records de contaminations vendredi (environ 11 300 cas). Les autorités ont décidé ce week-end de rendre la troisième dose de vaccin obligatoire pour les professionnels de santé et d’imposer le port du masque en intérieur.

Les investisseurs redoutent que de nouvelles mesures de restrictions plus fortes soient nécessaires, à l'image du confinement instauré en Autriche.

Ces inquiétudes ont éclipsé le tour de vis monétaire décidé la semaine dernière par la Banque centrale hongroise (MNB). L'institution a en effet relevé son principal taux directeur de 30 points de base à 2,10%, et de 70 points de base à 2,5% son taux de dépôt à une semaine.

La MNB cherche ainsi à contenir l'inflation, qui devrait dépasser les 7% en novembre sur un an.

* Le président américain a choisi de reconduire Jerome Powell à la présidence de la Fed pour un mandat de 4 ans. Lael Brainard, qui était considérée comme un successeur possible à Jerome Powell, a été nommée vice-présidente de la Banque centrale américaine. Cette nomination fera l'objet d'un votre du Sénat.

" Si nous voulons continuer à tirer parti de la réussite économique de cette année, nous avons besoin de la stabilité et l'indépendance à la Réserve fédérale - et après leur épreuve du feu au cours des 20 derniers mois, j'ai pleinement confiance dans le fait que le président Powell et le Dr Brainard fourniront le leadership solide dont notre pays a besoin ", a déclaré Joe Biden.

Ces annonces ont entraîné une progression du rendement du 10 ans américain.

* La pandémie de Covid-19 réduira la croissance potentielle du PIB à moyen terme du côté de l'offre pour les principaux marchés développés, mais les dommages seront nettement moins importants que ce que l'on craignait au début de la crise sanitaire, affirme Fitch Ratings. L'investissement a en effet été plus résistant que prévu et le chômage effectif et de longue durée n'a pas augmenté autant qu'anticipé initialement, grâce à un soutien politique sans précédent.

L'agence de notation pense que la pandémie ne réduira que de 0,1 point de pourcentage par an la croissance potentielle de la plupart des grands marchés développés par rapport à la période pré-pandémique.

Selon Fitch, le faible impact sur la croissance potentielle découle du ralentissement de la croissance de la population active, en raison du départ définitif d'un plus grand nombre de travailleurs âgés et de la diminution de l'immigration nette dans certaines régions. En outre, le temps nécessaire à la réaffectation de la main-d'œuvre des secteurs en décroissance vers les secteurs en croissance peut accroître l'inadéquation du marché du travail.

**SOCIETES**

* Au chapitre des valeurs, Vivendi (+1,95%) a bénéficié du bond de Télécom Italia (+31,05%) qui a reçu une offre de rachat de la part de KKR. Le secteur bancaire s'est également distingué grâce à la remontée des rendements obligataires dans sillage de la reconduction de Jerome Powell. Crédit Agricole, BNP Paribas et Société Générale ont gagné respectivement 1,96%, 1,59% et 1,42%.
* En revanche, L'Oréal (-1,80%) a pâti d'une dégradation de Morgan Stanley et Hermes (-1,91%) a subi des prises de bénéfices après plusieurs séances fastes.
* Vivendi lutte pour la première place du CAC 40 lundi, en s'offrant une hausse de 2,4% à 11,32 euros, dans le sillage du bond de Telecom Italia (TIM) à Milan, qui a reçu une offre de rachat de la part de KKR. Le fonds d'investissement spécialisé dans le private equity a proposé 0,505 euro par action, soit une prime de 45%, pour acquérir l'intégralité du capital de l'opérateur italien et le retirer de la cotation. Mais le groupe de Vincent Bolloré, actionnaire de TIM à hauteur de près de 24%, ne compte pas lâcher sa participation aussi facilement.

Le géant des médias a déclaré qu'il était "un actionnaire de long terme de Telecom Italia, son principal actionnaire depuis 2015" et qu'il comptait bien le rester. Le groupe a également démenti une nouvelle fois des rumeurs de presse selon lesquelles il préparerait une contre-offre avec les fonds CVC ou Advent ou spéculant sur son intention de se retirer de Telecom Italia.

* Quadient a levé avec succès l’équivalent de 270 millions d’euros (178 millions d’euros et 105 millions de dollars américains) via un placement privé régi par le droit allemand nommé Schuldschein. « En raison d’un fort intérêt des investisseurs, le volume de la transaction a été porté à 270 million d’euros contre 100 million d’euros initialement prévus », a précisé Quadient.

Combinée à la position de trésorerie actuelle du groupe, cette nouvelle émission vise à anticiper une partie significative du refinancement des placements privés Schuldschein arrivant à échéance en 2022 et 2023 (81 million d'euros et 187 millions d'euros respectivement), ainsi que le remboursement de l'obligation ODIRNANE d'ici juin 2022 (265 millions d'euros).

Compte tenu des conditions de taux prévalant pour le Libor 3 mois et l'Euribor 6 mois, le taux moyen de ce nouveau placement privé Schuldschein s'établit à environ 1,63%, ce qui entraînera une réduction du coût moyen de la dette du groupe.

De plus, avec des maturités comprises entre 5 et 7 ans, cette nouvelle émission, combinée au remboursement immédiat à hauteur de 130 millions d'euros des placements privés Schuldschein arrivant à échéance en 2022 et 2023, permettra au groupe d'allonger la maturité moyenne de sa dette.

Ce nouveau placement privé est soumis au respect des covenants hors activités de leasing actuellement en place, incluant notamment un levier financier hors activités de leasing inférieur à 3.

* LNA Santé progresse de 2,85% à 50,60 euros sur la place de Paris, après avoir fait part de son projet de renforcer son capital. Le spécialiste de la prise en charge de la dépendance a dévoilé vendredi soir un projet d’augmentation de capital d’un montant maximum de 50 millions d’euros au prix de 52,5 euros par action. Cela représente une prime d’environ 7% par rapport au cours de clôture de vendredi. L’opération représentera moins de 10% du capital de la société.

Selon Jean-Paul Siret, Président de LNA Santé, l'opération doit permettre de " consolider notre projet d'entreprise familiale inscrite dans la durée ".

A l'occasion de cette opération, SMA BTP et BNP Développement rejoignent le tour de table. De leur côté, les actionnaires historiques (Siparex, Unexo et Sodero Gestion) réinvestissent.

* Ericsson perd 4,56% à 93,73 couronnes suédoises après annoncé le rachat de Vonage Holdings pour environ 6,2 milliards de dollars en valeur d'entreprise. UBS explique qu'Ericsson souhaite augmenter sa base de clients d'entreprises après le rachat de Cradlepoint pour 1,1 milliard de dollars en 2020 et les services dans le cloud. Le spécialiste juge positivement la logique de cette transaction pour Ericsson, qui souhaite se diversifier au-delà des réseaux mobiles et trouver de nouvelles sources de croissance des revenus.

Pour autant, il rappelle que le groupe suédois n'est pas réputé pour ses résultats en matière d'intégration.

**ANALYSES**

* Les contours de la réforme de l'assurance des récoltes se précisent. A l'avenir, les assureurs devraient jouer un rôle clé auprès des agriculteurs pour protéger leur production contre les aléas climatiques, mais leurs offres seront très encadrées et ils devraient agir dans le cadre d'un « groupement », selon une version du projet de loi.

Très court - moins de dix articles -, ce projet de loi doit être présenté le 1er décembre au Conseil des ministres, avant d'être examiné au Parlement à la mi-janvier. Mais son entrée en vigueur n'interviendra qu'après l'élection présidentielle.

Le projet décline la promesse faite en septembre par le président de la République, Emmanuel Macron, de remettre à plat le système d'indemnisation des pertes de récoltes. Il intervient après que le gel tardif de ce printemps a une fois de plus mis en lumière la vulnérabilité des agriculteurs face aux accidents climatiques.

A l'heure où le changement climatique a tendance à en augmenter la fréquence et la gravité, la réforme doit conforter « la résilience de l'agriculture française » et éviter le risque de « perte de souveraineté alimentaire », peut-on lire dans le projet de texte.

Partant du principe que le dispositif actuel est «à bout de souffle », il crée comme promis par le chef de l'Etat un système à trois étages de protection des agriculteurs. Ceux-ci assumeront les sinistres les moins importants. Les assureurs couvriront les risques « d'intensité moyenne ». De son côté, l'Etat devra indemniser « les risques catastrophiques ».

Les seuils de pertes de production pour délimiter ces risques ne sont pas explicités dans le projet, qui renvoie à des décrets.

Alors que seules 30 % des surfaces agricoles sont assurées en France en dépit des subventions accordées, le projet de loi encourage comme prévu l'assurance. Ainsi, en cas de catastrophes pour leur production agricole, les agriculteurs non-assurés ne pourront pas recevoir plus de 50 % de l'indemnisation publique touchée par les exploitants assurés.

L'action des compagnies d'assurances sera en revanche beaucoup plus encadrée qu'aujourd'hui. Les assureurs devront proposer un produit « à tout agriculteur qui en fait la demande ». Et ils seront amenés à travailler, pour proposer de l'assurance subventionnée, dans le cadre d'un « groupement » en renonçant, de fait, à être complètement en concurrence.

Le projet de loi renvoie à une ordonnance pour détailler l'ensemble. Les assureurs devront en tous les cas partager « les données relatives aux contrats et aux sinistres ». Par ailleurs, la « tarification technique » des contrats devra être commune et les procédures d'évaluation des pertes, de gestion des sinistres et d'indemnisations seront encadrées.

« Les produits d'assurance de base seront les mêmes (entre assureurs) car les données de sinistralité permettant de les tarifer seront communes et les restes à charge et les conditions d'indemnisation aussi », précise le député Frédéric Descrozaille (LREM), auteur d’un rapport sur ce sujet. « Après, il pourra y avoir des services associés aux produits - notamment du conseil - et les assureurs seront libres de proposer ce qu'ils voudront. »

Reste que le projet de loi demeure peu détaillé sur ce groupement que les assureurs appellent « pool ». « Le gouvernement n'a aucune idée du fonctionnement réel de ce pool », lâche un acteur du secteur. Les assureurs devraient donc être très attentifs à la rédaction de l'ordonnance annoncée. « La clé du système est de partager tous les risques et pas seulement une partie », insiste Pascal Viné, directeur des relations institutionnelles chez Groupama. Le mutualiste promeut la réforme, avec son concurrent Crédit Agricole (Pacifica).

Le projet de loi confirme par ailleurs que les assureurs pourront devenir des « interlocuteurs agréés agissant pour le compte de l'Etat ». Les agriculteurs pourront se tourner vers eux pour obtenir leurs indemnités d'assurance et les indemnités publiques. L'idée est qu'ils bénéficient ainsi d'un « guichet unique », facilitant leurs démarches.

Le projet prévoit une entrée en vigueur de la réforme à partir de 2023. Il faudra auparavant fixer des paramètres aux conséquences budgétaires importantes, tels que le seuil d'intervention à partir duquel intervient l'Etat et le niveau d'indemnisation des pertes par la puissance publique.

**L’AGENDA DU 23 novembre 2021**

**8h00 en Allemagne**

PIB du troisième trimestre (première estimation)

**9h15 en France**

Indices des directeurs d'achat pour les secteurs manufacturier et des services en novembre

**9h30 en Allemagne**

Indices des directeurs d'achat pour les secteurs manufacturier et des services en novembre

**10h00 en zone euro**

Indices des directeurs d'achat pour les secteurs manufacturier et des services en novembre

**15h45 aux Etats-Unis**

Indices des directeurs d'achat pour les secteurs manufacturier et des services en novembre